



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 7 OCTOBRE 2019

Convocation du 30 Septembre 2019.

L'an deux mil dix-neuf, et le 7 Octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

**Présents :** MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie - LERÉVÉREND Benoît (adjoints).  
M. GOUET Jérôme - Mme MOREAUX Sophie – M. PIGEON Michaël – Mme DUPORT Delphine – M. DUVAL Benjamin – M. AUDOUX Jérôme.

**Pouvoirs :** Mme LEROYER Sandrine à Mme DUPORT Delphine  
Mme LECELLIER Sophie à M. LEREVEREND Benoît

**Absentes :** Mme SOREL Audrey – Mme MARIE ROSALIE Christèle

Secrétaire de séance : M. TOURGIS Lionel

Le compte rendu de la séance du 2 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 2 accordés – 1 refusé
- certificat d'urbanisme : 3
- déclaration d'intention d'aliéner : 2
- déclarations de travaux : 2

### DÉLIBÉRATIONS

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant l'augmentation du droit de tirage à la Communauté urbaine Caen la Mer.

Accordé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Demande de subvention exceptionnelle du collège de Verson (n°1) :** Il s'agit d'un projet de voyage à Auschwitz sur la Shoah en 2020. Séjour qui s'inscrit dans un cadre pédagogique et éducatif d'un professeur d'histoire. Dix enfants de la commune sont concernés. Afin de réduire le coût des familles, la commune propose de participer à hauteur de 100 € par enfant, soit un total de 1 000 €. Somme qui sera versée que si le projet se réalise.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention avec la BDP (n°2) :** Le Département du Calvados a voté en 2019 de nouvelles conventions. Les changements de critères pour notre commune consistent à une augmentation d'abonnements de revues de 10 à 20. Nous continuerons à régler 2,00 € par habitant pour achat de livres et revues.

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention (niveau 2)

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Nom de l'impasse macro-lots Castel II (n°3) :** Afin de rester avec des noms de femmes musiciennes-compositrices, il est proposé : Joséphine BOULAY.

Vote : pour 10 – contre 2

► **Extension boulangerie (n°4) :** Le montant des honoraires proposé par l'économiste ECIB pour poursuivre la maîtrise d'œuvre de l'extension de la réserve de la boulangerie et de l'aménagement des combles s'élève à 10 200 € HT – 12 240 € TTC.

Les documents administratifs pour lancer la consultation d'entreprises sont rédigés.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Augmentation du droit de tirage CU (5) :** Suite à une demande de plusieurs communes de revoir leur droit de tirage, la Communauté Urbaine Caen la Mer a décidé de procéder à un recensement général des demandes.

Après examen de ces trois années de transfert de voirie à la CU, la commune demande une augmentation de son droit de tirage de 15 000 € en investissement, soit un montant total de 70 000 € par an.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **Parc des Rives de l'Odon :** L'enquête publique de la modification du PLU de cette zone qui concerne les communes de Mouen et Verson se déroulera du 12 novembre au 12 décembre 2019.

► **SYVÉDAC :** Plusieurs collectivités territoriales régionales ont adhéré à une SPL (Société Publique Locale) pour la gestion, valorisation des déchets ménagers.

## INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► **Espace sans tabac :** Lors du conseil municipal du 3 décembre 2018, la commune a décidé de signer une convention avec la Ligue contre le cancer. Des panneaux fournis par la ligue « Espace sans tabac » seront mis devant ou aux abords des lieux suivants : entrée des écoles, place Jean Cojan, stade municipal, jardin des sens.

► **Défibrillateurs :** Dans les trois années à venir, nous avons l'obligation de détenir un défibrillateur pour les ERP de catégories 1 à 5. La commune en fera poser 5 : salle polyvalente-garderie ; gymnase ; écoles ; vestiaires foot pour l'ensemble des éléments sportifs ; mairie.

► **City park :** Cet ensemble présente un défaut de planimétrie laissant passer les ballons en-dessous de la structure. Des contacts ont été pris et vont se poursuivre avec l'entreprise.

► **Plate-forme rue P. Castel :** la puissance électrique souscrite 12 kVa est trop importante, redescendre à 6 kVa.

► **Peinture école maternelle :** Travaux nécessaires dans 2 classes suite à la pose d'un vidéoprojecteur et électricité. Peinture dans toilettes garçons et filles.

► **Chauffage bibliothèque :** Le dysfonctionnement entre les deux salles n'est toujours pas solutionné malgré les relances faites près de l'architecte.

► **Relais assistance maternelle :** La Mutualité Française se désengage des RAM. Les trois communes : Mouen, Tourville s/Odon et Verson recherchent une autre entité pour le reprendre.

► **Tennis** : La fréquentation du terrain de tennis n'est pas très élevée, Monsieur Loyant propose que les joueurs de Mouen qui ont une licence au Club de tennis TC2O (eux seuls) aient un accès gratuit à ce terrain. Accord des membres du conseil municipal.

► **Projet restructuration mairie** : Le cabinet SCHNEIDER a proposé plusieurs projets en juillet et septembre 2019. La dernière proposition tient compte des observations faites en juillet. D'autres observations faites lors de ce conseil municipal seront remontées au Maître d'œuvre.

► **Dates à retenir** : Commission animation : 15/10 – distribution des colis le 7/12 – Noël communal : 14/12 – Vœux du maire à la population : 11/01 – repas des aînés : 19/01.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h. 55